

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2018 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de Fr. 450'000.--

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	21 juin 2017
Dossier communiqué le	:	30 juin 2017
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	16 octobre 2017

Dès 2014, la relève sportive a bénéficié d'un co-financement du canton, de la Ville de Genève et de l'ACG.

Compte tenu de l'intérêt rencontré et de la qualité des projets cofinancés, il est proposé de maintenir le financement actuellement nécessaire pour 2018.

S'agissant de 2017, le plan de cofinancement de la relève sportive est le suivant :

	Canton	Ville	ACG/FI	Total
Hockey sur glace - GFH	485'000	500'000	0	985'000
Football - GEF	176'000	130'000	299'000	605'000
Tennis de table - ITTG	17'000	26'000	32'000	75'000
Volleyball - AVGe Convention	37'000	24'000	64'000	125'000
Handball - TTH	7'000	6'000	4'000	17'000
Triathlon - TRG	4'000	3'000	2'000	9'000
Canoë-Kayak - ACKG	5'000	4'000	2'000	11'000
Tchoukball - TAG	6'000	5'000	3'000	14'000
Cyclisme - TSP CCG	10'000	9'000	6'000	25'000
Réserve	72'000	32'000	38'000	142'000
Total	819'000	739'000	450'000	2'008'000

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 21 juin 2017, de maintenir le co-financement de la relève sportive à hauteur Fr. 450'000.-.